

19 MAINTENIR DU FONCIER ET DÉVELOPPER DES USAGES DURABLES

LES ÎLOTS DE VIEUX BOIS
EN FORÊTS PUBLIQUES**Références**

Classe : Indicateur de suivi

Fiche technique n°SRCE2014_PAS19

Réalisation : Cerema - DTerMed (Jean-Paul Bessière)

Rédaction : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

La présente fiche relève l'état de référence des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochaines années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.

¹ Les surfaces en sénescence regroupent les **îlots de sénescence (ILS)**, les surfaces boisées en Réserve biologique intégrales (RBI) et les autres surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme.

² Les surfaces en vieillissement regroupent les **îlots de vieillissement (ILV)** et les surfaces boisées avec maintien de très gros bois en Réserve biologique dirigée (RBD).

³ Les chiffres sur les forêts aménagées sont présentés dans la Fiche 17 « Les documents ou plans de gestion forestiers en PACA » des indicateurs du SRCE.

Les îlots de vieux bois sont des espaces forestiers dans lesquels la non gestion permet une maturation naturelle des bois et une régénération d'un écosystème de premier niveau avec des espèces situées en bas de la chaîne alimentaire.

On distingue :

- les « **îlots de sénescence** »¹, zones volontairement abandonnées à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres (chablis) et reprise du cycle naturel ;
- et les « **îlots de vieillissement** »² qui ne sont conservés que provisoirement (et gérés avec un objectif sylvicole).

Laisser vieillir la forêt est un des moyens de soutien de la biodiversité forestière en favorisant des espèces et habitats liés au bois mort et aux arbres sénescents. Cette stratégie de conservation de la biodiversité forestière est propre à la forêt publique, il n'y a pas d'équivalent pour les forêts privées. Elle concerne donc moins d'un tiers de la surface forestière régionale. Elle est obligatoire en forêt domaniale et seulement proposée dans les forêts des collectivités. Les informations relatives aux îlots de vieux bois ne sont pas disponibles de façon géolocalisées. Le présent indicateur permet de connaître la part des forêts publiques réservée à ces îlots par département.

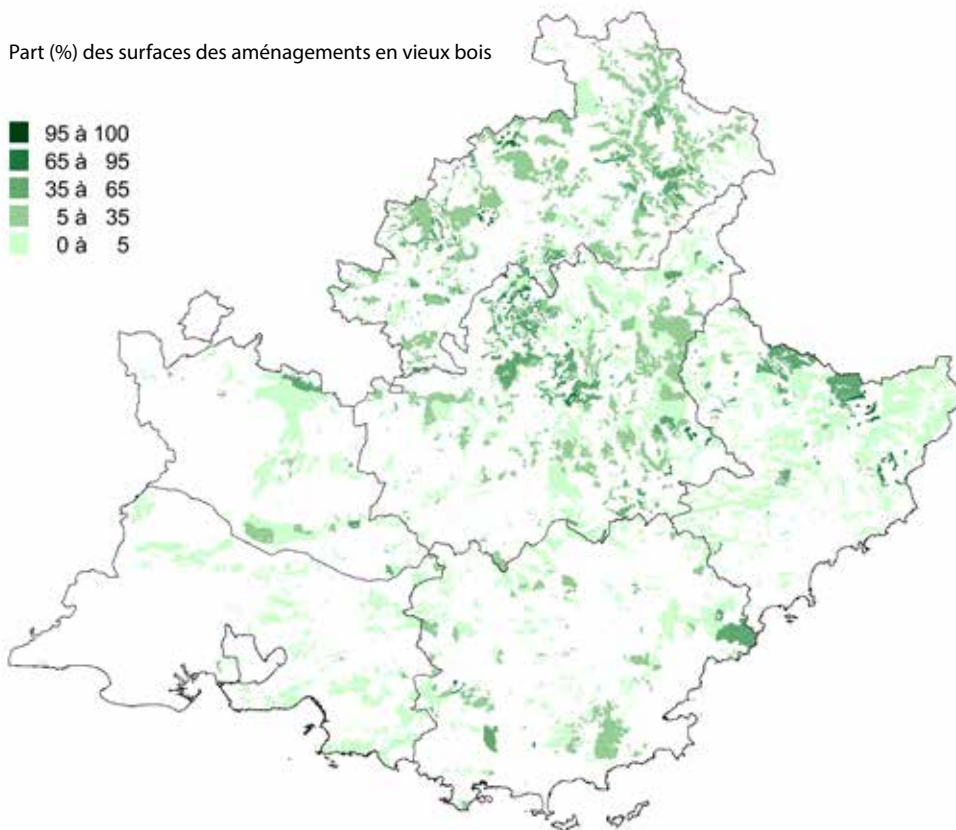
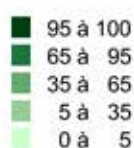
Les surfaces de vieux bois représentent 16,5 % des surfaces aménagées³ en forêts publiques.

- 3 091 hectares de surface cadastrale en vieillissement, soit 0,6 % des surfaces aménagées.
- 88 605 hectares de surface cadastrale en sénescence, soit 16,0 % des surfaces aménagées.

2015 - Superficie (hectare) selon le type de surface					Part (%) des surfaces de vieux bois sur la surface cadastrale des aménagements en forêts publiques
Territoire	Surface cadastrale des aménagements en forêts publiques (hectare)	Total des surfaces en vieillissement	Total des surfaces en sénescence	Total des surfaces de vieux bois	
Alpes de Haute-Provence	157 907	1 128	32 149	33 278	21,1 %
Hautes-Alpes	152 814	494	32 926	33 419	21,9 %
Alpes-Maritimes	82 274	213	9 866	10 080	12,3 %
Bouches-du-Rhône	37 680	346	234	580	1,5 %
Var	85 100	667	10 368	11 035	13,0 %
Vaucluse	39 260	242	3 061	3 304	8,4 %
PACA	555 035	3 091	88 605	91 696	16,5 %

SURFACES DE VIEUX BOIS EN FORÊTS PUBLIQUES - 2015

Part (%) des surfaces des aménagements en vieux bois



Source : IGN-F BD TOPO® Version 2.1 Avril 2015 - ONF PACA - Aménagements forestiers et forêts publiques 2015
Calcul et réalisation : Cerema/DTerMed/SLEB/2015-03

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques recouvrent respectivement 59 % et 4 % du territoire régional.

Caractéristiques

Type d'indicateur : Quantitatif et spatialisé

Fiabilité des données : Forte

Robustesse du calcul : Forte

Pérennité de la donnée : Forte

Pour en savoir plus

Schéma régional de cohérence écologique PACA :
DREAL et Région

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

www.regionpaca.fr

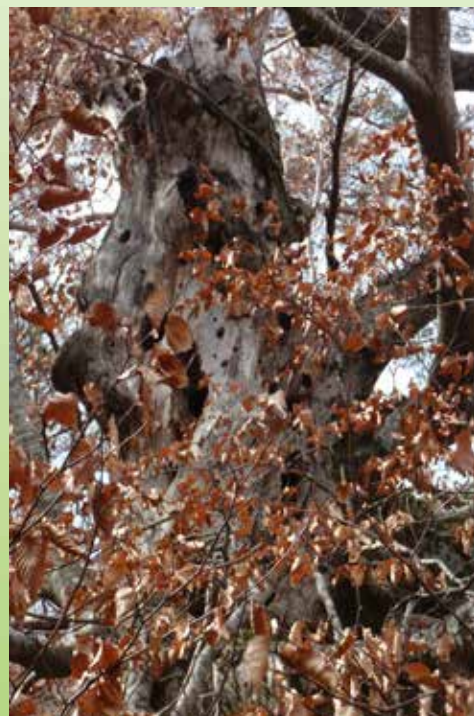
Fiches des indicateurs de suivi du SRCE PACA
disponibles sur le site de l'Observatoire
régional de la biodiversité (ORB)

www.observatoire-biodiversite-paca.org

Forêts publiques en PACA

www.onf.fr/mediterrane

Les réserves biologiques de l'ONF permettent la conservation de vieux arbres (arbres à cavité dits « bio ») et d'îlots de vieillissement et de senescence. Plusieurs réserves biologiques sont en cours de création dans la région : validation faite de leur dossier de création et plan de gestion par le Conseil National de Protection de la Nature (attente de l'arrêté interministériel de création).



Arbres morts à cavités dans la future réserve biologique d'Aiguines

Source : S. Vanpeene, Irstea

